

Sos Disparus - Sos Disparus

المفقودون SOS DISPARUS
ون DISPARUS المفقودون
المفقودين DISPARUS المف
ت DISPARUS المفقودون
المفقودين DISPARUS
ت DISPARUS المفقودون
المفقودين DISPARUS

Collectif des
Familles de
Disparus en
Algérie

REVUE DE PRESSE

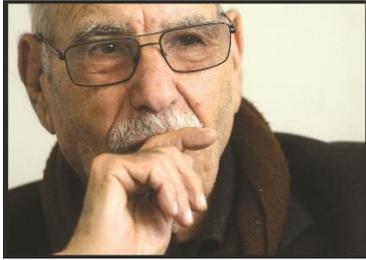
Mars 2020

Contenu

Sos Disparus - Sos Disparus - Sos Disparus - Sos Disparus - Sos Disparus – Sos Disparus.....	1
-El watan 1.03.2020 : Un an de prison requis contre Lakhdar Bouregaâ : Le verdict sera connu le 26 mars.....	4
-El watan 01.03.2020 : La marche de samedi empêchée à Alger : Plus d'une vingtaine de manifestants interpellés.....	6
-El watan 02.03.2020 : Hirak : Lancement d'une nouvelle initiative de sortie de crise	7
Des universitaires et des activistes du hirak ont présenté, avant-hier à Alger, une.....	7
« plateforme de la construction démocratique négociée » pour une sortie de crise.....	7
-El watan 02.03.2020 : Fodil Boumala retrouve la liberté : « La révolution blanche ne s'arrêtera pas» Il n'a rien perdu de sa fougue. L'épreuve carcérale n'a en rien entamé sa détermination. Il ressort de prison avec plus d'engagement et de ferveur.....	9
-El watan 05.03.2020 : Selon des universitaires au Forum de l'association RAJ	14
Le hirak a construit une «identité collective».....	14
-El watan 08.03.2020 : Appel à une marche de nombreux collectifs et associations féminines ...	17
« Le 8 mars, journée de lutte, pas de fête ».....	17
-El watan 09.03.2020 : La voix des femmes révoltées enflamme la capitale : « Il n'y a pas de festivités, il y a des manifs !».....	20
El watan 10.03.2020 : Khaled Drareni, Benlarbi, Hassani et Hamitouche maintenus en détention	24
Enigmatique prolongation de la garde à vue.....	24
-El watan 11.03.2020 : Interdiction des rencontres et rassemblements à cause du coronavirus : Le hirak sera-t-il concerné?ent des citoyens vendredi dernieitale	27
– Le ministre de la Santé, Abderrahmane Benbouzid, a évoqué une «décision» du président de la République d'interdire tout rassemblement, sportif, culturel ou politique, y compris donc les marches du hirak, et ce, pour cause de coronavirus.....	27
-El watan 11.03.2020: Me Abdelghani Badi. Membre de collectif de défense des détenus : « La justice est sous l'emprise des appareils sécuritaires ».....	30
-El watan 12.03.2020 : Karim Tabbou condamné à une année de prison : Colère et indignation.	32
-El watan 12.03.2020 : Il appelle à la préservation du caractère pacifique du hirak	35
Le Collectif de la société civile dénonce la répression.	35
-El watan 19.03.2020: Tebboune affirme que la situation est sous contrôle : Un discours diversement apprécié.....	37
-El watan 23.03.2020 : Les tribunaux ont programmé d'autres procès de détenus	39

Tabbou et Fersaoui jugés aujourd’hui.	39
-El watan 23.03.2020 : Face à la chute des prix du pétrole et la pandémie de coronavirus : Tebboune annonce des mesures d’austérité.....	41
-El watan 23.03.20.20 : Le ministre de la santé annonce le passage au stade 3 du plan de lutte contre le Covid-19.....	43
Le pays entre dans la phase critique de l’épidémie.	43
-El watan 24.03.2020 : Le verdict du juge de Sidi M’hamed sera prononcé dans quinze jours.....	46
Deux ans de prison requis contre Abdelwahab Fersaoui.....	46
-El watan .03.2020 : Après le procès-scandale de Karim Tabbou : Mandat de dépôt contre Khaled Drareni	48
-El watan 26.03.2020 : Condamnation de Karim Tabbou en l’absence de la défense : Indignation générale !	50
-El watan 26.03.2020 : Zoubida Assoul. Membre du collectif de défense de Karim Tabbou.	53
« Le juge qui a prononcé le verdict doit être radié ».	53

-El watan 1.03.2020 : Un an de prison requis contre Lakhdar Bouregaâ : Le verdict sera connu le 26 mars.



Le verdict du procès de Lakhdar Bouregaâ, qui s'est tenu jeudi au tribunal de Bir Mourad Raïs, sera rendu le 26 mars. Le procureur de la République a requis un an de prison ferme contre cet opposant politique et Commandant de la Wilaya IV historique.

A sa sortie du tribunal, Mustapha Bouchachi, l'un des avocats de la défense, a affirmé que «non seulement il doit être relaxé, mais aussi il doit recevoir des excuses pour avoir été arrêté et malmené». M^e Bouchachi a rappelé qu'il s'agissait d'un héros national, un commandant de l'Armée de libération nationale (ALN), qui a combattu pour que l'Algérie soit indépendante. L'avocat a souligné que le combat de Bouregaâ pour l'Algérie ne s'est pas arrêté à l'indépendance, en 1962. Bien au contraire, il s'est poursuivi jusqu'à aujourd'hui.

Pour l'avocate Nabila Smail, qui s'est exprimée au micro de Berbère télévision, le jugement de Lakhdar Bouregaâ est «scandaleux». «Ce valeureux homme a été témoin de la confiscation de l'indépendance. Ils l'ont mis en prison pour ses propos purement politiques, pour avoir dit au chef d'état-major de l'armée : »Ta place est dans la caserne et que le Président vous l'avez déjà préparé. » Le temps a fini par lui donner raison», affirme cette avocate au même média. Lakhdar Bouregaâ a été arrêté le 29 juin 2019 et placé sous mandat de dépôt le 30 du même mois pour avoir vertement critiqué le chef d'état-major de l'armée de l'époque, Ahmed Gaïd Salah, décédé le 23 décembre 2019.

Il est poursuivi pour «atteinte au moral de l'armée». Et depuis son incarcération à la prison d'El Harrach, Lakhdar Bouregaâ est «présent» à travers son portrait dans les marches des mardis et des vendredis. Les participants à ces marches n'ont cessé d'exiger sa libération ainsi que celle de tous les autres détenus du hirak. Agé de 86 ans, Lakhdar Bouregaâ a été remis en liberté provisoire, avec d'autres militants du hirak arrêtés, le 2 janvier de l'année en cours.

Pour le collectif de défense, il est bien clair que Bouregaâ est «jugé» pour ses opinions et ses critiques acerbes du système politique. Après avoir été arrêté, Lakhdar Bouregaâ a subi une campagne de dénigrement. En effet, il a été présenté par la chaîne de télévision officielle comme un simple usurpateur qui n'était pas le véritable Commandant de la Wilaya IV historique. Ce qui a suscité de vives réactions de dénonciation de la part de citoyens mais aussi d'avocats et de figures du hirak.

Par ailleurs, les activistes Karim Boutata et Ahcene Kadi ont été condamnés à 6 mois de prison ferme et 20 000 DA d'amende. Ils sont en liberté provisoire depuis le 2 janvier. Aussi, le poète Mohamed Tadjadit a écopé, en appel, d'un an de prison avec sursis. Lors de son procès en première instance, Mohamed Tadjadit a été condamné à 18 mois de prison ferme. Lui aussi a été remis en liberté provisoire le 2 janvier dernier. En revanche, le procès des ex-détenus arrêtés le vendredi 13 septembre et remis en liberté provisoire le 2 janvier a été renvoyé au 16 avril prochain.

MOKRANE AIT OUARABI

-El watan 01.03.2020 : La marche de samedi empêchée à Alger : Plus d'une vingtaine de manifestants interpellés.

Le hirak n'est «béni» que dans le discours officiel. En pratique, il est plutôt réprimé.

Cela s'est confirmé, une nouvelle fois, hier à Alger. Voulant reproduire la manifestation de samedi 22 février, date anniversaire du hirak, les manifestants ont buté sur un impressionnant dispositif sécuritaire. En effet, les forces de police ont vite contenu les premiers groupes de protestataires qui ont tenté de se rassembler à la place du 1^{er} Mai.

Tout a commencé vers 11h30. Plusieurs dizaines de manifestants se sont rassemblés et ont tenté d'abord d'organiser une marche au à la place du 1^{er} Mai, avant d'être dispersés par la police. Ensuite, un autre rassemblement a pris forme rue Khelifa Boukhalfa.

Scandant des slogans hostiles au pouvoir en place, les protestataires ont tenté de marcher sur la rue Didouche Mourad. Mais ils ont été stoppés par les forces de police.

En civil et en uniforme, les policiers ont procédé à de nombreuses interpellations. Selon le Comité pour la libération des détenus d'opinion (CNLD), «plus d'une vingtaine de personnes ont été arrêtées et conduites vers des commissariats de police».

D'autres personnes, à l'image de Khalti Baya, la manifestante assidue qui participe à toutes les marches du hirak en dépit de sa maladie, ont été violentées par les forces de l'ordre.

Les policiers n'ont permis aucun rassemblement à la rue Didouche Mourad, théâtre de la grande mobilisation de samedi 22 février. Sur des vidéos postées sur les réseaux sociaux, on voit bien des agents de police s'en prendre sans ménagement à des manifestants qui tentent de fuir.

Contrairement à Alger, les hirakistes ont réussi à organiser d'imposantes marches dans plusieurs villes de l'intérieur du pays, dont Oran, Annaba, Guelma, Sétif, Kherrata, Béjaïa, Bouira, Relizane et Chlef.

Les marcheurs, dans ces wilayas, ont repris en chœur les slogans habituels du hirak, appelant à l'instauration d'un «Etat civil et non pas militaire !» et le «Départ du système !» Ils s'en prennent aussi aux généraux qui détiennent en réalité le pouvoir, ainsi qu'au président Abdelmadjid Tebboune qualifié d'«illégitime». **MADJID MAKEDHI**

-El watan 02.03.2020 : Hirak : Lancement d'une nouvelle initiative de sortie de crise

Des universitaires et des activistes du hirak ont présenté, avant-hier à Alger, une

« plateforme de la construction démocratique négociée » pour une sortie de crise.

Coalisés autour du « front pacifique du hirak populaire », ils espèrent négocier directement avec le président Tebboune d'une plateforme de revendications politiques, assortie d'une série de préalables. « Nous ne sommes pas dans

l'approche de la présidence de la République. On est tout à fait à l'opposé. Il est question de proposer une plateforme de la construction démocratique négociée. Au lieu du dialogue, nous avons retenu le concept de la négociation », a expliqué Lyes Merabet, président du SNPSP, l'un des membres de cette initiative, joint par téléphone.

Mais avant toute négociation, ses initiateurs réclament des mesures d'apaisement, dont la libération des détenus et activistes du hirak, la fin des pratiques de harcèlement et de menace sur des activistes, la sécurisation des marches hebdomadaires, garantir le droit de réunion à tous les acteurs de la société civile, syndicats, partis politiques et l'ouverture du champ médiatique, selon lui. En revanche, ce dernier se défend de vouloir représenter le mouvement populaire, qui refuse toute représentation ou structuration. « Nous n'avons jamais eu la prétention ni l'objectif de parler au nom du hirak. Cette initiative est destinée à accompagner la révolution et non à la représenter », a-t-il insisté.

La plateforme du front pacifique du hirak populaire revendique une révision de la loi électorale et la dissolution des assemblées élues, dont l'APN. Elle réclame aussi une « profonde » révision de la Constitution, dont l'objectif est de consacrer le principe de la séparation des pouvoirs, l'indépendance du pouvoir judiciaire, la libération de la justice de l'autorité du Président, le renforcement des pouvoirs du chef du gouvernement, avant de le soumettre à un référendum populaire. Elle revendique également la formation d'un nouveau gouvernement, représentant la majorité parlementaire.

La fin du processus de «la construction démocratique négociée » sera sanctionnée par la tenue d'un scrutin présidentiel.

Pour Lyes Merabet, l'avenir de l'initiative dépendra de l'aval du mouvement de contestation. « Si la réaction du hirak est positive, ce serait une bonne chose ! Dans le cas contraire, d'autres feront de nouvelles propositions », a-t-il noté. Aussitôt lancée, l'initiative du front pacifique du hirak populaire suscite déjà les critiques, notamment sur les réseaux sociaux. D'aucuns s'interrogent comment ses initiateurs ont-ils pu obtenir une autorisation alors que les initiateurs de «la proclamation du 22 février » ont été interdits de tenir récemment une rencontre nationale prévue à Alger.

Le président du SNPSP se plaint de ne pas avoir été autorisé à tenir leur première réunion. « On avait décidé d'organiser cette rencontre le 19 février passé. Mais on a dû la reporter faute d'autorisation. Ce n'est qu'à la dernière minute que nous avons pu obtenir l'autorisation pour tenir notre rencontre »,

a-t-il expliqué, en exprimant sa « solidarité » avec les initiateurs de «la proclamation du 22 février ». D'aucuns soupçonnent les membres du front pacifique du hirak populaire de s'inscrire dans l'offre de services de la Présidence. « On n'est pas dans la même approche de la présidence... Personne n'a la qualité de représenter le hirak, ni n'a le droit d'interdire aux autres de réfléchir et proposer des solutions », s'est défendu le président du SNPSP.

HOCINE LAMRIBEN

-El watan 02.03.2020 : Fodil Boumala retrouve la liberté : « La révolution blanche ne s'arrêtera pas» Il n'a rien perdu de sa fougue. L'épreuve carcérale n'a en rien entamé sa détermination. Il ressort de prison avec plus d'engagement et de ferveur.



Quand les lourdes portes du pénitencier d'El Harrach se sont refermées hier derrière lui, Fodil Boumala a vite dégainé. «Notre révolution populaire blanche ne s'arrêtera jamais. Elle se poursuivra jusqu'à la consécration des libertés, de la justice, de l'indépendance et surtout la dignité humaine. Jusqu'à la consécration de la souveraineté populaire et d'une démocratie véritable», lance-t-il devant les nombreuses personnes venues l'accueillir à sa sortie de prison. A leur tête, le vétéran de la Guerre de Libération nationale, Lakhdar Bouregaâ, et Samir Benlarbi, eux-mêmes anciens codétenus de Fodil Boumala. L'émotion de retrouver la liberté et les siens n'a été que de courte durée. Le désormais ex-détenu d'opinion a eu des mots forts en affirmant que sa libération «n'a pas été octroyée, j'ai été privé de ma liberté. Je suis un homme libre et je n'ai pas besoin d'être innocenté par quiconque. Nous sommes libres et nous le resterons. Les plans du système ne m'intéressent pas, le plus important est la libération du peuple du despotisme».

En saluant les militants, les avocats, les journalistes et les citoyens d'ici et d'ailleurs qui, tout au long de son incarcération, l'ont soutenu, lui et les autres détenus, Boumala a promis de poursuivre son combat pour la liberté jusqu'à la fin de ses jours. Il s'engage à reprendre sa place dans la révolution démocratique en cours pour qu'à «l'avenir, on bâtisse une Algérie dans laquelle aucun citoyen ne sera jugé ou emprisonné pour ses opinions».

Boumala, qui vient de passer cinq mois et dix jours derrière les barreaux, considère que sa libération n'est pas totale, tant que d'autres prisonniers d'opinion demeurent encore en détention. «D'autres frères croupissent dans les geôles du régime, Abdelwahab Fersaoui, président du RAJ (Rassemblement Actions Jeunesse), que j'ai laissé seul dans sa cellule, mais aussi Karim Tabbou et bien d'autres jeunes du hirak», rappelle-t-il.

Accueilli en héros par les nombreux activistes du hirak, entonnant les slogans classiques des mobilisations du vendredi, qui se disent soulagés par cette libération. C'est une victoire après une longue bataille politique et juridique.

En détention provisoire depuis le 19 septembre 2019, le militant Fodil Boumala a donc quitté, hier, la prison d'El Harrach. Dans la matinée, le juge du tribunal de Dar El Beïda (Alger-Est) n'a pas trop hésité à prononcer la relaxe. Il sort totalement blanchi des accusations qui pesaient sur lui depuis cinq mois. Des chefs d'inculpation – «atteinte à l'unité nationale» et «diffusion de tracts portant atteinte à l'unité nationale» – taillés en pièces lors de son jugement, le 23 février dernier. Un procès qui restera dans les annales et dont Fodil Boumala a fait une tribune pour faire le procès du système politique. Ainsi, l'issue de ce

procès vient confirmer que la vague d'emprisonnements qui a touché des figures de la révolution démocratique en cours avait comme arrière-pensée de mater l'insurrection citoyenne.

Les détenus savent qu'ils sont victimes de leurs opinions politiques et leur rôle dans la mobilisation populaire contre le système politique. Arrêtés sur ordre «du haut commandement» tel que consigné dans le procès-verbal de la police judiciaire, les Boumala, Tabbou, Benlarbi, les militants du RAJ et d'autres activistes ont été victimes d'un acharnement politique et policier.

Il faut remonter à l'époque du parti unique et sa redoutable sécurité militaire pour «rencontrer» ces méthodes d'emprisonnement arbitraires opérées en dehors de toute légalité. La séquence des emprisonnements intervenue au cours d'une insurrection citoyenne qui a subjugué le monde entier par son pacifisme et sa maturité politique entachera à jamais l'histoire de la justice algérienne. De cette épreuve, elle sort grande perdante.

Comme disait Fodil Boumala lors de son fameux procès : «Si la justice ne me protège pas, qui le fera alors ?» C'est justement cette instrumentalisation de la justice, l'asservissement des institutions de l'Etat et la soumission des instruments de l'exercice démocratique qui ont conduit à l'explosion de la colère du 22 février. C'est contre ce système fondé sur l'arbitraire que le peuple du vendredi continue à se battre. Le réprimer c'est recréer les conditions d'exacerbation de la colère.

HACEN OUALI

-El watan 05.03.2020 : Médias : Le journal Tighremt interdit d'impression après seulement 4 numéros

Après seulement quatre numéros, le journal Tighremt, paraissant en tamazight, a été interdit d'impression, à la surprise de l'équipe rédactionnelle.

La décision, selon le collectif de la rédaction du quotidien, a été apprise, mardi à 22h, au moment de l'envoi du journal à l'imprimerie. Raison invoquée : le caractère latin utilisé par la rédaction.

«Au quatrième numéro de Tighremt, l'unique quotidien national d'information en tamazight, voit son aventure stoppée net pour, selon toute vraisemblance, le caractère latin de sa réalisation», explique le collectif dans un communiqué.

Contacté hier, le directeur de publication des deux quotidiens, La Cité (francophone) et Tighremt (en tamazight), Fodil Mezali, raconte l'histoire de cette grave censure. «Durant la matinée de mardi, j'ai reçu un appel du ministère de la Communication pour me dire pourquoi je n'ai pas opté pour le caractère arabe au lieu du latin.

En réponse, j'ai dit que je n'ai aucun problème sur ce plan, mais il faut juste trouver des journalistes qui écrivent tamazight en caractère arabe.

On m'a dit alors que le journal ne sortira pas. Nous avons continué à travailler le plus normalement du monde, et au moment de l'envoi du journal à l'imprimerie, on a appris qu'il est interdit», explique-t-il.

Selon lui, le ministre de la Communication, Amar Belheimer, lui avait donné pourtant des assurances pour régler les problèmes auxquels il fait face. «Nous vivons sans publicité et nous n'avons pas de siège», rappelle-t-il.

La décision d'interdire Tighremt, explique-t-il, «est venue sur un ordre dépassant le ministre». Qui est cette force occulte qui s'érige au-dessus des lois ? On n'en sait rien pour l'instant. S'agit-il d'une nouvelle provocation ? Pour Fodil Mezali, cette décision est inexplicable.

«L'enseignement à l'université et à l'école se fait en latin. La question de la graphie devait être résolue par l'Académie de la langue amazighe. Qu'on ferme alors les départements et les écoles qui utilisent le latin», déclare-t-il, en rappelant «tous les efforts consentis pour lancer ce journal».

«Nous nous sommes endettés pour louer un local et nous allons aussi le faire pour payer les salaires de ceux qui se sont engagés avec nous», précise-t-il, affirmant qu'il demandera audience au ministre au cours de la semaine prochaine.

Notre interlocuteur rappelle aussi «l'initiative prise par le secrétaire général du HCA, Si El Hachemi Assad, qui avait envoyé un courrier à l'ancien ministre de la Communication, Hamid Grine, pour lui demander d'aider notre journal qui était hebdomadaire à l'époque». «Ce dernier n'a donné aucune suite à la lettre», souligne-t-il.

Pour lui, à travers cette censure de Tighremt «ce n'est pas Fodil Mezali qui est visé, mais la langue amazighe».

MADJID MAKEDHI

-El watan 05.03.2020 : Le Président fait son entrée dans les réseaux sociaux.

Abdelmadjid Tebboune a présidé, ce dimanche à Alger, une réunion du Haut conseil de sécurité à la résidence présidentielle, selon la présidence de la République via un post sur sa page officielle Facebook.

Ce qui donne déjà trois informations capitales, d'abord le HCS, qui était plus ou moins HS, a été réactivé, ensuite la Présidence a monté une page Facebook, et enfin, il y a des trucs dedans. Qui dit quoi ? Le post n'est étrangement pas là mais à examiner cette page Facebook, signe d'une modernité extraordinaire, il est intéressant d'en voir la chronologie.

Créée le 16 juin 2014, donc sous la direction émérite de Abdelaziz Bouteflika, il est indiqué que la page a changé 4 fois de nom, passée de «Présidence de la République algérienne» à «Présidence de la République» tout court, et qu'il est possible de signaler cette page, ce que peu oseront faire. La page contient 5 publications en deux mois et demi, ce qui est assez peu pour un nouveau Président, la plus récente montre le président Tebboune en train de prier dans une mosquée saoudienne, la seconde pour signaler que le président Tebboune a reçu l'ex-chef de gouvernement Ahmed Benbitour, la 3^e pour désigner le porte-parole de la Présidence, Belaïd Mohand Oussaïd, qui n'a fait aucune publication depuis, la 4^e pour présenter ses condoléances pour la mort de Gaïd Salah, et la dernière, une vidéo de la prestation de serment du Président.

Chronologie toujours, le post d'avant Tebboune est daté du 12 mars 2016, juste pour dire : «Ahlan wa sahan.» A-t-on fait du chemin depuis ? Oui, car il faut lire les commentaires, de simples citoyens en théorie, ou de mouches du DRS. Mais au fait, quel était le sujet de cette réunion du Haut conseil de sécurité, à laquelle ont participé le Président bien sûr, le chef d'état-major bien sûr, et le ministre de la Justice. De quoi ont-ils parlé ? Justement, pour des raisons de sécurité, nous ne pourrions pas savoir quels aspects de la sécurité ont été abordés par le Haut conseil de sécurité.

CHAWKI AMMARI

**-El watan 05.03.2020 : Selon des universitaires au Forum de l'association RAJ
Le hirak a construit une «identité collective».**



Des universitaires algériens ont relevé, avant-hier à Alger, que le hirak – qui a opéré un «changement qualitatif» par rapport aux mouvements sociaux survenus depuis 1980 – a permis une réappropriation «des espaces publics, de la parole politique, de l'histoire nationale et l'identité collective», et aspire à un «destin commun».

Le hirak, réceptacle des mouvements sociaux qui ont secoué le pays depuis plusieurs décennies, exprime une volonté de reconstruire «le lien social et une communauté politique, qui aspire à un destin commun, sans pour autant effacer les différences sociales, politiques, culturelles ou religieuses», ont soutenu, avant-hier à Alger, des universitaires.

«Le hirak, né en février 2019, est le résultat de changements et de transformations extrêmement profondes de la société.

Il s'inscrit aussi dans l'évolution des mouvements sociaux à l'échelle globale», a analysé Salem Chena, chercheur associé au laboratoire Les Afriques dans le monde de Sciences Po Bordeaux, lors d'une conférence-débat sur «Le hirak, comme une perspective historique», organisée par l'association RAJ.

«De par ses méthodes d'action, le hirak s'est réapproprié les espaces publics, la parole politique, l'histoire nationale et l'identité collective, à savoir l'algérianité», a-t-il, ajouté lors de la présentation d'un ouvrage collectif : Algérie, décennie 2010, aux origines du mouvement de 22 Février, paru récemment en France.

Ces réappropriations expriment «la reconstruction du lien social et d'une communauté politique, qui aspire à un destin commun, sans pour autant effacer les différences sociales, politiques, culturelles ou religieuses», et «une ré-politisation de la société», a-t-il souligné.

Autre caractéristique du hirak : sa capacité d'adaptation en termes de mots d'ordre en fonction du contexte politique lors des marches hebdomadaires, a précisé l'universitaire, en citant le thème récent du coronavirus.

En outre, le mouvement populaire «inventif» renouvelle constamment ses formes de contestation dans les chants et les slogans chaque semaine. «Cela témoigne d'une chape de plomb qui a sauté», a noté Salem Chena.

Le mouvement de contestation «individualisé et urbanisé» s'inscrit aussi dans la mondialisation, notamment avec le recours aux réseaux sociaux et des pancartes en anglais, qui alimentent ses revendications, a-t-il souligné.

Le civisme des manifestants est synonyme d'une «volonté citoyenne de revendications des droits» alors que le hirak exprime son «refus de la hogra» et affiche une critique de la corruption et des inégalités sociales.

A travers le slogan phare «Silmiya», le hirak, qui refuse toute forme d'organigramme, «vise à préserver le mouvement et assurer son autonomie. Cela dénote d'un apprentissage des luttes passées de l'histoire et de leurs échecs», a-t-il expliqué.

Pour sa part, Aïssa Kadri, sociologue et professeur émérite des universités, a relevé que le mouvement de contestation, qui s'inscrit dans l'histoire du pays, constitue «un catalyseur» de nombreux mouvements sociaux qui ont secoué l'Algérie. «Le hirak n'est pas tombé du ciel ! Il est un réceptacle des mouvements sociaux survenus depuis 1980», a-t-il décrit.

En revanche, il a marqué une transformation par rapport aux formes de contestations et mouvements sociaux et politiques depuis l'indépendance. «Il a opéré un changement qualitatif par rapport aux mouvements sociaux qui étaient spontanés, éclatés et fragmentés. Pacifique et national, il exprime des points de vue différents et laisse place à la tolérance», a estimé Aïssa Kadri, qui a dirigé l'ouvrage.

Selon lui, le mouvement populaire constitue aussi un démenti à «la fausse exception» algérienne, selon laquelle les Algériens étaient amorphes, dépolitisés et résignés, au moment des printemps dits «arabes» en 2011.

De son côté, Hocine Belalloufi, essayiste et journaliste, qui a présenté une communication autour de son ouvrage *Peuple insurgé, entre réforme et révolution*, est revenu sur les objectifs et les moyens employés par le mouvement de protestation.

«Le peuple algérien s'est élevé en 2019 contre l'autoritarisme mais aussi contre la remise en cause du consensus social, la spoliation et la paupérisation», dira-t-il, évoquant un lien historique avec le mouvement des années 1940-50.

Le hirak, mouvement «interclassiste», «anti-impérialiste», et «insuffisamment social», n'est pas une «révolution» mais seulement «un mouvement de réforme politique radicale», selon lui.

Evoquant les rapports de force, il a noté que le pouvoir est sur «la défensive sur le plan stratégique». «Il fait face à un mouvement qui ne lâche rien sur sa volonté d'aller vers un régime basé sur la souveraineté populaire.

Cependant, face à la faiblesse des syndicats, du mouvement associatif et du manque de crédibilité des partis politiques, l'objectif dans ces conditions est de contraindre le régime à négocier une transition copilotée », a-t-il souligné.

H.L

-El watan 08.03.2020 : Appel à une marche de nombreux collectifs et associations féminines

« Le 8 mars, journée de lutte, pas de fête ».



Le ton a été donné sur les réseaux sociaux, où des dizaines de vidéos sont postées sous le hashtag «le 8 Mars n'est pas une fête» et dans lesquelles des femmes expliquent les raisons pour lesquelles la lutte des Algériennes doit se poursuivre.

Plusieurs appels pour une marche des femmes, ce dimanche 8 mars, ont fleuri à travers tout le territoire national.

Emanant de plusieurs associations de femmes, telles que le réseau Wassila, Femmes algériennes pour un changement vers l'égalité, le Collectif des femmes d'Aokas et le Collectif libre et indépendant des femmes de Béjaïa, Assirem N'yellis N'Djerdjer, Bnet El Houria et d'autres encore, l'initiative est placée sous le slogan «Le 8 Mars n'est pas une fête, c'est la Journée internationale de la lutte pour les droits de la femme».

L'idée est de rendre à la journée du 8 mars son cachet politique et militant et dénoncer, par là même, un glissement sémantique faisant de cette journée une «fête» où les revendications des femmes étaient, plusieurs années durant, étouffées par les youyous et la zarnadjia.

Cette année donc, le cœur n'est pas à la fête. «Nous ne pouvons pas faire la fête, alors que nous avons un code de la famille méprisant, faisant des femmes des mineures à vie ; nous ne pouvons pas faire la fête, alors qu'il n'y a que 18% de femmes sur le marché du travail ; nous ne pouvons pas faire la fête alors que nous n'avons pas trouvé une solution radicale à la violence et au harcèlement à l'encontre des femmes», proclame la militante féministe Amel Hadjadj dans une vidéo sur Facebook.

Et de poursuivre : «Le 8 Mars n'est pas une fête, mais la Journée internationale de lutte pour les droits des femmes. Nous sommes dans un contexte particulier où l'on réclame un changement radical et une Algérie libre et démocratique.

La démocratie ne peut se réaliser sans accorder les droits à toutes les catégories de la société. La célébration de cette journée constituait une manière de prendre à la légère les droits des femmes, de cette journée et de son contenu politique. C'est une opération visant à vider cette journée de son contenu politique.»

Aussi, et pour changer l'image de cette journée, les associations appellent les femmes à revendiquer leurs droits dans la rue partout en Algérie : une marche est ainsi prévue à Alger devant le portail de la faculté d'Alger à 14h, une autre à Béjaïa, près de la maison de la culture Taos Amrouche dès 13h, une marche devrait s'ébranler à Oran, dès 14h à partir de la place d'Armes, Le Collectif des femmes libres de Bouira a décidé de marcher, dès 13h30, de la porte de l'université jusqu'à la Maison de la culture...

Le rassemblement des femmes de Constantine, en coordination avec les étudiants du CEC, organise une journée portes ouvertes (à partir de 10h30 au département langues à l'université de Constantine) sur l'origine de la journée du 8 Mars et de lui rendre son cachet politique en tant que journée de lutte et non pas de célébration. Ce sera aussi l'occasion d'évoquer les questions de harcèlement scolaire contre les femmes.

Le ton a été donné sur les réseaux sociaux, où des dizaines de vidéos ont été postées sous le hashtag «le 8 Mars n'est pas une fête» et dans lesquelles des femmes expliquent les raisons pour lesquelles la lutte des Algériennes doit se poursuivre.

Elles invitent les femmes à revendiquer leurs droits à l'occasion de cette journée symbolique. «Le 8 Mars ne doit pas être une journée folklorique, mais une journée qui nous rappelle que nous avons des droits à revendiquer, que nous avons un combat à poursuivre.

C'est un jour de rappel des luttes journalières. Pourquoi je me bats en tant que femme algérienne ? Mon quotidien se résume à me battre contre un système profondément misogyne d'un côté et un patriarcat que l'on croirait presque inscrit dans l'Adn du peuple.

De ce fait, je ne pourrais jamais me soumettre ni à un Etat qui m'outrage à travers ses lois que je n'ai à aucun moment votées, ni à un patriarcat qui s'acharne à faire de moi une propriété privée», souligne une jeune fille dans une vidéo postée sur Facebook.

Une militante embraye : «Le système algérien a longtemps fait en sorte que cette journée soit une fête. Nous sommes d'ailleurs l'un des rares pays qui ont une demi-journée pour les femmes. Au nom des gâteaux et des roses distribués ce jour-là, il y a un code de la famille qui outrage nos droits.»

L'initiative est reprise également par Nadia Chouitem, députée du Parti des travailleurs, qui appelle à faire de ce 8 mars 2020 une «journée révolutionnaire». «Ce 8 mars 2020, dit-elle, intervient dans un contexte marqué par un élan révolutionnaire visant une rupture avec le système et avec ses politiques.

Pour ce qui nous concerne, il est temps aujourd'hui d'abroger le code de la famille, mis en place en 1984 par l'ex-parti unique (...) le 8 mars 2020 devrait être celui de la rupture avec les politiques du système rétrogrades et autoritaires afin de permettre l'égalité des droits entre les citoyens. »

AMEL BLIDI

-El watan 09.03.2020 : La voix des femmes révoltées enflamme la capitale : « Il n’y a pas de festivités, il y a des manifs ! ».



N’offrez pas de fleurs, le 08 Mars n’est pas la Saint-Valentin» gronde une bannière brandie par une manifestante qui paradait, hier, dans les rues d’Alger. Sur d’autres pancartes, on peut lire ce même message : «On n’est pas venues faire la fête, on est venues pour que vous partiez».

Comme en écho à ce slogan, la foule, composée essentiellement de femmes, des femmes de tout âge et de toute condition, scandait : «Ma djinache nahtaflou ya issaba, djina bach tarahlou ya îssaba !» (On n’est pas venus faire la fête, on est venus pour vous obliger à partir). On l’aura compris : ce 8 mars 2020 a des accents insurrectionnels et vient rappeler comme de juste que cette date symbolique, c’est avant tout un moment de lutte, une séquence d’une longue marche de la dignité pour les droits des femmes.

«Les Algériennes portent le Hirak»

Une manif’ était annoncée pour 14h, avec, comme point de départ, le carré féministe qui prend habituellement place près du portail latéral de la Fac centrale, pas loin de la place Audin. Vers 13h45, en nous approchant du point de rendez-vous, on aperçoit un cortège qui s’ébranle en direction de la Grande-Poste. Constitué au début de quelques dizaines de personnes, il va grossir au fil de la manif’ jusqu’à atteindre plusieurs centaines de manifestants.

A hauteur de la Grande-Poste, le cortège tourne vers Pasteur, puis emprunte la rue Khemisti jusqu’au carrefour qui donne sur le boulevard Amirouche. La foule scande les slogans habituels du hirak : «Dawla madania, machi askaria !» (Etat civil pas militaire), «Qolna el îssaba t’roh !» (On a dit la bande doit partir), «Djazair horra dimocratia !» (Algérie libre et démocratique)... Sur les pancartes qui défilent, on pouvait lire : «Il n’y a pas de festivités, il y a des manifestations !» «Vive la femme algérienne libre !» «08 Mars, article 8», «Women are the

soul of the revolution» (les femmes sont l'âme de la révolution), «La voix de la femme est une révolution», «Révolte-toi, résiste, défie», «08 mars 2020 avec le hirak»...

Des bannières sont hissées avec ces messages : «Nous sommes fortes, nous sommes fières, nous sommes les grandes gagnantes», «Les Algériennes ont porté toutes les guerres, tous les mouvements. Aujourd'hui, elles portent le hirak». Une femme manifeste avec son fils en arborant cet écriteau : «Le peuple est roi, veut un Etat de droit». Plusieurs mères de disparus participent à la marche. L'une d'elle écrit : «Nous sommes les mères qui luttent depuis 25 ans pour connaître la vérité sur le sort de nos enfants disparus après leur arrestation par les services de sécurité».

«Toutes dans la rue pour la justice et l'égalité !»

Melissa, diplômée de l'Ecole polytechnique, s'est fendue pour sa part de cette sentence cinglante : «La femme qui a porté des bombes pendant la Révolution n'accepte pas l'humiliation». Daouiïa, étudiante en architecture à l'EPAU, défile avec ce mot d'ordre : «Travailleuses, étudiantes, femmes au foyer, toutes dans la rue pour la justice et l'égalité en droits».

Pour elle, dire que «ce n'est pas le moment de parler des droits des femmes», comme on a pu l'entendre, n'a aucun sens. «Bien sûr que c'est une question légitime que de parler des droits des femmes ! Parce qu'on ne peut pas parler de démocratie s'il n'y a pas de liberté et de droits pour les femmes. Cette question ne peut pas être dissociée du combat global que mène le peuple algérien. On ne peut pas se battre pour une Algérie démocratique, une Algérie libre, si les femmes ne sont pas libérées», tranche la jeune étudiante.

La procession poursuit sa progression, s'engouffre dans la rue Asselah Hocine. Des youyous stridents fusent, soutenus par un concert de klaxons. Ambiance de feu sous le regard des forces antiémeute qui se gardent d'intervenir, contrairement à samedi dernier où de terribles violences policières se sont abattues sur les manifestants. Lorsque le cortège arrive aux abords de la rue Abane Ramdane, un cordon de sécurité tente d'empêcher la foule d'avancer.

La crue humaine finit par déborder le mur d'uniformes bleu marine. Et la marée ardente de foncer en direction du tribunal de Sidi M'hamed où comparaissaient plusieurs manifestants, dont notre confrère Khaled Drareni, arrêté la veille et placé en garde à vue au commissariat de Cavaignac. La foule martèle :

«Ettalgou el massadjine, ma baouche el cocaine !» (Libérez les détenus, ce ne sont pas des vendeurs de cocaïne). A un moment, on entend ce chant émouvant : «Ya lehrayar bravo alikoum, wel djazzair teftakhar bikoum !» (Bravo, femmes libres, l'Algérie est fière de vous).

Le cortège tourne ensuite par la rue Rachid Kssentini, qui longe le Square Port-Saïd, et se déverse sur le boulevard Zighout Youcef. Halte fracassante devant le Conseil de la nation aux cris de : «Klitou lebled ya esserraquine !» (Vous avez pillé le pays, voleurs). Un jeune lâche en direction de son copain : «Wallah nos femmes valent mieux que nos hommes !» La police barre l'accès vers l'APN. La procession est forcée de revenir vers la rue Asselah Hocine. Les manifestants s'arrêtent un long moment à hauteur du commissariat de Cavaignac, où plusieurs voix scandent le nom du journaliste Khaled Drareni.

«Quand je sors, je veux être libre, pas courageuse»

15h30. Nous rejoignons l'autre marche, celle qui s'est ébranlée à partir du carré féministe. Chemin faisant, nous croisons une citoyenne qui remontait la rue Didouche en soulevant un grand panneau avec cette inscription : «Hirak même combat, égalité des droits». Sur l'autre face, elle a écrit : «Meilleurs vœux de liberté».

Nous retrouvons nos amies féministes à l'intersection entre la rue Didouche Mourad et le boulevard Victor Hugo. La foule clame : «Oh ya Hassiba, ouledek marahoum'che habssine, oh ya Hassiba, âla el houriya m'âwline !» (Hassiba Ben Bouali, tes enfants ne céderont pas, ils arracheront la liberté). Un peu plus bas, sur la rue Hassiba Ben Bouali justement, les militantes féministes chantent joyeusement, sur un air de Bella Ciao : «Qanoune el oussra, el onf wel hogra, yetnahwa ga3 !» (Le code de la famille, la violence et la hogra, qu'ils dégagent tous).

Une marée spectaculaire déferle sur la rue Hassiba. Des voix s'écrient : «Qanoun el oussra à la poubelle !» (Code de la famille à la poubelle). On pouvait entendre aussi : «Hoqouq nesswiya, dawla madania !» (Droits des femmes, Etat civil). Une banderole rouge est déployée avec ces mots : «Tu n'acceptes pas la hogra du système ? Alors n'accepte pas la hogra contre les femmes».

D'autres banderoles disaient : «Les femmes algériennes se sont soulevées pour l'égalité», «Pas d'Algérie libre et démocratique sans les droits des femmes». Sur plusieurs feuilles de papier A4, ces revendications : «Justice sociale», «Egalité des droits», «Liberté d'expression». Une pancarte proclame : «Les

femmes algériennes luttent depuis 1962 pour leurs droits de femmes et de citoyennes». Retenons enfin cette pépite : «Quand je sors, je veux être libre, pas courageuse». Magistral !

MUSTAPHA BENFODIL

El watan 10.03.2020 : Khaled Drareni, Benlarbi, Hassani et Hamitouche maintenus en détention

Enigmatique prolongation de la garde à vue



Hier, devant le procureur de la République près le tribunal de Sidi M’hamed, les quatre personnes ont vu leur garde à vue prorogée à nouveau.

Le journaliste Khaled Drareni, les activistes du hirak, Samir Benlarbi et Slimane Hamitouche, ainsi que l’ancien policier démissionnaire Toufik Hassani n’ont toujours pas quitté les locaux de la police à Alger.

Arrêtés samedi dernier lors de la marche violemment réprimée dans la capitale, ils sont maintenus en garde à vue depuis trois jours. Devant être présentées hier devant le procureur de la République près le tribunal de Sidi M’hamed, les quatre personnes ont vu leur garde à vue prolongée à nouveau.

Enigmatique ! La décision, annoncée vers 12h30, a surpris les avocats et tous les présents, hier devant le tribunal, où un rassemblement a été organisé en soutien à Khaled Drareni, arrêté en plein exercice de son métier de journaliste.

«Hier, le procureur nous dit qu’ils (les quatre personnes, ndlr) seront présentés aujourd’hui. Nous sommes arrivés à 9h au tribunal. Et ce n’est que maintenant qu’il nous a informé qu’ils ne seront pas présentés et que cela devrait se faire demain», affirme M^e Zoubida Assoul.

Selon elle, la raison mise en avant par le procureur porte sur «le parachèvement des éléments techniques de l’enquête». «Nous ne comprenons pas pourquoi on persiste dans ce genre de pratiques qui sont non seulement une humiliation pour la défense, mais aussi pour la justice en générale», dénonce, pour sa part, M^e Hafid Tamert.

Pour M^e Nourredine Benissad, président de la LADDH, «la propagation de la garde à vue n’est pas justifiée, compte tenu des faits reprochés à Khaled

Drareni et aux trois autres détenus». «Ils sont accusés d' »incitation à attroupement non armé ». Ce fait est faux, parce que Khaled Drareni n'a fait que son métier de journaliste.

Les autres n'ont fait que participer à une marche pacifique. On verra demain (aujourd'hui, ndlr) pourquoi la garde à vue a été prolongée et j'espère qu'il n'y aura pas d'autres chefs d'inculpation, à part ceux qu'on connaît déjà», souligne-t-il.

«Un dossier vide»

Selon M^e Yamina Alili, le maintien des quatre personnes en garde à vue «pourrait être un prétexte pour chercher de nouvelles accusations, notamment après l'expertise de leurs téléphones portables».

«Le dossier actuel est vide. Il semble qu'ils cherchent encore de nouveaux chefs d'accusation, comme ils l'ont fait avec Toufik Hassani à qui on a collé l'accusation d' »incitation à la violence à l'égard des agents de police »», explique-t-elle, en dénonçant «une violation des procédures».

Maître Abdelghani Badi dénonce pour sa part «cette insistance injustifiée à chercher de nouveaux faits sur les portables des personnes arrêtées, dont le journaliste Khaled Drareni». «La vérification des portables devra se faire, selon la loi, dans les cas d'atteinte à la sûreté de l'Etat ou de faits dangereux.

Cela ne s'applique pas à cette affaire», indique-t-il, en condamnant, au passage, l'agression physique «dont a été victime l'ancien policier, Toufik Hassani, présenté devant le procureur avec des séquelles graves de coups reçus pendant son arrestation».

«Le journaliste doit être protégé»

La présidente d'Amnesty International Algérie, Hassina Oussedik, présente elle aussi au tribunal de Sidi M'hamed, dénonce «l'arrestation du journaliste en plein exercice de son travail». «Le droit d'informer est consacré par la Constitution algérienne. La liberté de la presse est un levier de la démocratie.

Nous regrettons que des journalistes continuent d'être la cible de la répression, alors qu'ils devraient être protégés pour qu'ils puissent exercer librement leur métier», déclare-t-elle. Des journalistes ont signé, hier après-midi, une pétition dans laquelle ils dénoncent l'acharnement des services de sécurité contre Khaled Drareni. «Khaled Drareni est en droit de refuser d'ouvrir son téléphone et de protéger ses sources.

La législation est de son côté. Nous, éditeurs, journalistes, free lanceurs, producteurs de contenus, réunis en urgence rejetons avec force cette prise en

otage de notre collègue et réclamons sa libération immédiate et inconditionnelle», lit-on dans le texte de cette pétition.

Les signataires interpellent, dans la foulée, le ministre de la Communication «pour qu'il assume sa part de responsabilité politique dans le libre exercice des métiers de la presse et qu'il ne laisse pas livrés les journalistes aux diktats des services de sécurité civils et militaires».

Réagissant à cette arrestation, la Fédération internationale des journalistes (FIJ) exige, dans un communiqué, la libération immédiate de Khaled Drareni. «Il n'a fait qu'exercer son métier de journaliste et son arrestation est scandaleuse. Nous exigeons sa libération immédiate», lit-on dans ce communiqué.

MADJID MAKEDHI

-El watan 11.03.2020 : Interdiction des rencontres et rassemblements à cause du coronavirus : Le hirak sera-t-il concerné?ent des citoyens vendredi



derneitale .

– Le ministre de la Santé, Abderrahmane Benbouzid, a évoqué une «décision» du président de la République d’interdire tout rassemblement, sportif, culturel ou politique, y compris donc les marches du hirak, et ce, pour cause de coronavirus.

Dans une déclaration faite, hier, lors de son passage au Forum du quotidien Echaab, celui-ci a affirmé que Abdelmadjid Tebboune a donné instruction «pour interdire les rencontres et les rassemblements à caractère culturel, économique, politique et sportif», afin de prévenir toute propagation de ce virus.

Le premier responsable du secteur de la Santé a fait remarquer, dans ce sillage, que plusieurs ministres ont dû suspendre déjà leur participation à des Salons ou des rencontres avec des étrangers.

Le ministre parle-t-il seulement des activités (rencontres et rassemblements) organisées par l’Etat ou ceci est extensible aux manifestations du mouvement populaire ? Il n’en dira pas plus.

Ce qui est certain, par contre, c’est que le championnat national du football se jouera désormais à huis clos, même si, là encore, il faut attendre l’annonce officielle de la part du ministère de la Jeunesse et des Sports ou de la Fédération algérienne de football (FAF).

Une déclaration plutôt confuse qui a déjà été largement commentée sur les réseaux sociaux par des militants qui y voient une tentative d’«interdire» le hirak. En tout cas, un peu plus loin, le ministre de la Santé s’est voulu rassurant quant à la situation qui prévaut dans le pays pour ce qui est de la propagation

de ce virus, ce qui, d'ailleurs contraste avec la prise de décision aussi tranchée que l'interdiction de tous les rassemblements et rencontres.

D'après lui, l'Algérie est dans la «phase 1», où il est question «d'informer et de sensibiliser». «Nous maîtrisons la situation», a-t-il dit. Il y a la «phase 2», la lutte contre le virus, et par la suite la «phase 3», la plus «inquiétante», précise-t-il, puisqu'il serait question de «fermeture des écoles, des universités, de boucler des villes et de restreindre les transports publics». Mais ce qui a poussé plus d'un à se poser des questions sur les objectifs du gouvernement, c'est la simultanéité de déclarations faites, le même jour, par plusieurs ministres.

Ainsi, hier encore, le Premier ministre, Abdelaziz Djerad, a estimé qu'il était «plus sage d'atténuer la tendance revendicative et l'occupation excessive de la voie publique» en raison de la crise que vit le pays.

«Devant l'ampleur de la tâche et des défis de l'heure, ainsi que devant la gravité de la situation économique et sociale actuelle du pays, il est attendu la mobilisation de toutes les parties pour sortir de cette crise multidimensionnelle, à travers une participation plus active du mouvement populaire principalement, dans la lourde tâche de construction de l'Etat rénové, auquel aspirent tous les enfants de notre pays, car l'Algérie appartient à tous ses enfants», a-t-il déclaré, dans un entretien à l'APS, avant d'estimer qu'«il serait plus sage d'atténuer la tendance revendicative et l'occupation excessive de la voie publique, qui ne fait qu'aggraver davantage la situation actuelle sans apporter de solutions concrètes aux différents problèmes auxquels font face les citoyens et citoyennes».

Ceci sans oublier la déclaration du ministre de l'Intérieur, Kamel Beldjoud, qui a parlé lui de «quelques éléments» qui veulent «détruire le pays», et ce, en optant pour un autre jour de la semaine pour ce qui est des manifestations hebdomadaires.

S'agit-il de la préparation de l'opinion publique à l'interdiction de tout rassemblement dans le pays ? En tout cas, pour l'instant il n'y a pas de décision claire et officielle à ce sujet, même si les propos du ministre de la Santé peuvent être différemment interprétés, même si finalement le hirak n'est pas une activité «autorisée» dans la mesure où les manifestants ont imposé leurs

marches du mardi et du vendredi, alors que l'interdiction de manifester, notamment dans la capitale, est toujours en vigueur.

ABDELGHANI AICHOUN

-El watan 11.03.2020: Me Abdelghani Badi. Membre de collectif de défense des détenus : « La justice est sous l'emprise des appareils sécuritaires ».



-Des militants politiques et un journaliste ont été interpellés samedi dernier. Transférés au commissariat, ils ont vu leur garde à vue prolongée par le procureur du tribunal de Sidi M'hamed. Deux d'entre eux, Benlarbi et Hamitouche, sont placés en détention préventive, alors que le journaliste Khaled Drareni est mis sous contrôle judiciaire. Les poursuites à leur rencontre sont : «attroupement illicite» et «atteinte à l'unité nationale». Que s'est-il réellement passé ?

Après trois jours de garde à vue, prolongée à deux reprises, le journaliste Khaled Drareni a été poursuivi pour «atteinte à l'unité nationale» et «incitation à attroupement». Il été placé sous contrôle judiciaire. On lui a retiré son passeport. Les militants Samir Benlarbi et Slimane Hamitouche ont été placés en détention provisoire. Disons-le tout de suite : les personnes présentées n'ont fait qu'exercer leurs droits garantis par la Constitution du pays.

Benlarbi et Hamitouche ont été interpellés dans une marche, alors que Drareni n'a fait qu'accomplir son métier de journaliste. Le plus grave, c'est que si dans le PV de la police il est mentionné que les mis en cause sont interpellés uniquement pour attroupement non armé, une autre poursuite leur a été étrangement collée une fois présentés devant le procureur de la République, à savoir : «atteinte à l'unité nationale». Ces personnes ont été gardées à vue sans justification valable durant trois jours. Un constat s'impose : l'arrestation a «précédé» les faits. Il y a une intention délibérée de les placer en détention préventive en cherchant de nouveaux faits qui pourraient les inculper. L'objectif derrière l'acharnement contre ces citoyens est de faire peur aux gens et ainsi les dissuader de marcher.

-Comment expliquez-vous justement l'acharnement contre les manifestants du mouvement populaire, alors que les pouvoirs publics n'ont cessé de parler, dans leurs sorties, d'accompagnement du hirak ?

C'est d'abord un coup pour la justice du pays, qui donne là la preuve irréfutable qu'elle est sous l'emprise des appareils sécuritaires. La justice a pour rôle de protéger les citoyens contre les abus. Ces pratiques nous ramènent malheureusement à une situation antérieure à janvier 2020 ou même au 22 février 2019. Nous avons pensé à tort que les autorités cherchaient l'apaisement. Après ces derniers jours, une preuve supplémentaire nous est donnée qu'elles ne veulent pas aller vers le changement souhaité par la société. Le régime en place veut une chose : se maintenir.

La justice dont la mission est de protéger les libertés publiques obéit actuellement à des cercles sécuritaires. S'agit-il de la Sécurité intérieure ou d'autres services ? Nous l'ignorons. Nous constatons simplement que les appareils sécuritaires et l'appareil de la justice se liguent pour perpétuer les mêmes pratiques honnies de privation des libertés et d'acharnement contre les activistes politiques, à l'instar de Samir Benlarbi, incarcéré auparavant alors qu'il est connu pour son engagement pour les libertés et une solution consensuelle. Nous continuerons dans notre pays à réclamer le respect des mêmes libertés exigé par des activistes dans des pays avancés dans les années 1940, à l'instar du droit de se rassembler, de manifester.

-Que faudrait-il faire face à cette situation ?

Nous devons continuer malgré tout à lutter pour la séparation des pouvoirs et pour que les appareils sécuritaires de l'Etat s'en tiennent à leurs missions légales. La justice doit de son côté faire tout pour conquérir son indépendance. Si elle ne le fait pas durant cette période charnière de l'histoire du pays, elle ne le fera jamais. Elle doit être aux côtés du peuple en lutte.

IDDIR NADIR

-El watan 12.03.2020 : Karim Tabbou condamné à une année de prison : Colère et indignation.

La juge du tribunal de Sidi M'hamed a rendu son verdict hier dans le procès de Karim Tabbou et le condamne à une année de prison, dont six mois ferme. Il quittera la prison le 26 mars prochain.

Une semaine après son retentissant procès, le tribunal de Sidi M'hamed (Alger) a condamné le leader de l'opposition, Karim Tabbou, à une année de prison, dont six mois ferme, car accusé d'«atteinte à l'unité nationale». Il quittera la prison le 26 mars prochain.

Un verdict jugé lourd par les avocats de la défense qui espéraient la relaxe. Les centaines de personnes venues soutenir le prisonnier souhaitaient, elles aussi, voir leur leader innocenté. Mais la juge en a décidé autrement.

Si elle a éliminé le premier chef d'inculpation – «incitation à la violence dans le but d'attenter à la défense nationale» –, elle a par contre condamné le prisonnier de Koléa pour «atteinte à l'unité nationale». Une accusation que Karim Tabbou a rejetée avec force et arguments lors du procès qui s'est déroulé le 4 mars.

Les avocats de la défense prévoient de faire appel après concertation avec celui qui est devenu une des figures emblématiques de l'insurrection citoyenne en cours dans le pays.

Par la voix de Mustapha Bouchachi, la défense a estimé que «Karim Tabbou est un leader politique qui milite depuis longtemps pour l'instauration de la démocratie dans le pays, il exprimait ses idées politiques pacifiquement et surtout qu'il se bat sans cesse pour l'unité nationale. Le condamner pour "atteinte à l'unité nationale" est totalement surprenant».

Lors de son procès, Karim Tabbou avait ouvertement déclaré devant la juge qu'il a été emprisonné pour des raisons politiques.

«Je suis un militant politique et je suis arrêté et jugé pour mes opinions politiques, pour mes positions sur les événements qui secouent le pays depuis

le 22 février», a-t-il lancé face au tribunal assiégé par une foule immense de manifestants.

C'était encore le cas hier. Très tôt, des centaines de citoyens sont venus d'un peu partout, brandissant les portraits de leur héros et scandant les classiques slogans des marches du vendredi.

Les forces de l'ordre étaient également fortement mobilisées. L'avocat Hakim Saheb évoque un «dispositif sécuritaire aux alentours du tribunal de Sidi M'hamed des plus impressionnants. Un contraste hilarant avec la mobilisation citoyenne et pacifique en guise de solidarité».

Mais l'avocat révèle que Karim Tabbou aurait été victime d'un accident lors de son transfert de la prison de Koléa au tribunal. «C'est un Karim Tabbou encore sous le choc de l'accident qui fut appelé à la barre vers 11h30 pour entendre le prononcé de son jugement. Le verdict est tombé tel un couperet», regrette-t-il.

Maître Bouchachi a indiqué que Karim Tabbou apparaissait avec des «égratignures au visage et qu'il ressentait des douleurs», il avance également l'hypothèse d'un accident, mais il précise que personne n'a parlé avec le détenu pour savoir ce qu'il s'est réellement passé. «Demain, on va lui rendre visite et connaître avec exactitude ce qui est arrivé.»

Les nombreux manifestants venus apporter leur soutien à Karim Tabbou étaient partagés, lorsque le verdict fut prononcé, entre soulagement et indignation. «Tabbou est coupable d'un seul délit, celui de défendre une Algérie libre et démocratique, celui de défendre la dignité de ses concitoyens», crie une femme en brandissant le portrait du prisonnier.

«Il est condamné parce qu'il refuse de courber l'échine, c'est un homme courageux qui se bat aux côtés de son peuple, nous serons heureux de le revoir parmi nous à partir du 26 mars prochain», assène un autre manifestant.

Très en colère, Khaled Tazaghart, ami et compagnon de lutte de Karim Tabbou, estime que l'emprisonnement de son camarade est «une grave injustice».

L'ancien député de Béjaïa, qui a quitté les bancs de l'Assemblée nationale au début de l'insurrection citoyenne, n'a pas pu contenir sa déception quand le juge a rendu son verdict

Cependant, les nombreux citoyens venus en solidarité avec le détenu se disent soulagés qu'enfin Karim puisse retrouver ses enfants, son épouse et ses parents. «Il va pouvoir prendre dans ses bras ses deux enfants à qui on a infligé un drame», soupire un vieil homme venu de la banlieue. Ainsi, le tribunal de Sidi M'hamed a vécu, hier, une autre journée de colère.

Une colère citoyenne qui rythme ce lieu symbole de privation de liberté pour beaucoup de militants politiques et autres manifestants de la révolution démocratique qui dure depuis le 22 février. Situé entre la rue Abane Ramdane et celle de la Liberté, le tribunal d'Alger est devenu un cauchemar pour ceux qui y sont déférés.

HACEN OUALI

-El watan 12.03.2020 : Il appelle à la préservation du caractère pacifique du hirak

Le Collectif de la société civile dénonce la répression.

Le Collectif de la société civile pour une transition démocratique et pacifique affirme qu'il poursuivra «la lutte jusqu'au respect de la souveraineté populaire, de l'Etat de droit et d'une justice indépendante ».

Le Collectif de la société civile pour une transition démocratique et pacifique réagit aux derniers développements que connaît la scène politique nationale.

Dans une déclaration rendue publique hier, le collectif fait état d'une «répression» qui «s'abat violemment sur les acteurs du hirak, simples citoyens ou militants, dont le seul tort est de réclamer le respect de leurs droits reconnus par la Constitution et bafoués quotidiennement».

Il s'agit notamment, explique ce collectif, du droit d'expression, droit d'organisation, droit de réunion, droit de s'informer, droit de circuler, droit de manifester.

Ce collectif, qui regroupe des associations, des organisations de défense de droits divers et des syndicats, souligne dans ce contexte que «les libertés publiques n'existent que sur le papier». «Plus que jamais, la justice est aux ordres d'un pouvoir répressif parce qu'illégitime.

Des centaines de citoyens du hirak sont emprisonnés sous des motifs fallacieux et avec des dossiers vides. Les rares magistrats qui ont honoré la justice de notre pays, en s'insurgeant contre cette infamie, ont été sanctionnés», relève le Collectif de la société civile qui dénonce «la caporalisation de l'expression et de l'information comme aux pires heures de la dictature du système».

Il en veut pour exemple les intimidations et le harcèlement que subissent des journalistes indépendants, «à l'instar de Khaled Drareni et des activistes et militants, dont Samir Benlarbi, Slimane Hamitouche et Toufik Hassani».

«Plus que jamais, le droit interne, la Constitution, les conventions internationales dont l'Algérie est signataire, sont bafoués», regrette ce collectif qui poursuit sa critique en considérant que «plus que jamais, la volonté, la souveraineté du peuple algérien exprimée par le hirak est ignorée».

Le Collectif de la société civile pour une transition démocratique et pacifique rappelle dans ce sillage que les Algériens se sont révoltés pour un changement radical du système politique qui a mené le pays à la crise actuelle.

Le Collectif de la société civile, qui a déjà fait état de plusieurs plans de sortie de crise depuis le début du hirak le 22 février 2019, affirme dans la même déclaration qu'il va poursuivre «la lutte jusqu'au respect de la souveraineté populaire, de l'Etat de droit et d'une justice indépendante».

Tout en demandant la libération des détenus d'opinion et politiques du hirak et l'ouverture des champs politique et médiatique, le collectif insiste sur la nécessité d'une période de transition démocratique.

Invitant les citoyens à «poursuivre l'élan de solidarité nationale avec les détenus et leurs familles face à la répression», le collectif appelle à la vigilance afin de déjouer toute manœuvre visant à détacher le mouvement populaire de son caractère pacifique et unitaire.

Il estime que la lutte pacifique doit continuer jusqu'à «l'avènement de la nouvelle République démocratique, sociale et civile». Le collectif entend poursuivre ses efforts pour arriver à réunir les forces vives de la nation autour d'une feuille de route unitaire de sortie de crise.

MOKRANE AIT OUARABI

**-El watan 19.03.2020: Tebboune affirme que la situation est sous contrôle :
Un discours diversement apprécié**



Face aux multiples interrogations, le président de la République a tenté de rassurer les Algériens.

Le discours du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, prononcé avant-hier soir, a été différemment apprécié par les Algériens, même si, a priori, ceux qui s'attendaient à plus en matière de mesures allant dans le sens de la lutte contre la propagation du coronavirus (Covid-19) sont plus nombreux. Bien évidemment, avec une hausse graduelle du nombre des contaminés et de celui des décès, même si la situation n'a pas encore atteint les pics enregistrés ailleurs, notamment en Europe, des citoyens commencent à s'inquiéter en raison de l'état du secteur de la santé en Algérie qui ne prête guère à l'assurance.

Plus d'un a relevé le fait que plusieurs chefs d'Etat étrangers ont prononcé, lors des trois derniers jours, des discours de «guerre», alors que Tebboune a affirmé que «la situation est sous contrôle».

«Le discours rassurant de Tebboune ne me rassure guère», a écrit un internaute. «Si seulement Tebboune avait terminé son discours par “Bonne chance à tous !”», a ajouté un autre. «La situation est sous contrôle, comment ?» s'est demandé, à cet effet, Saïd Salhi, vice-président de la Ligue algérienne de défense des droits de l'homme (LADDH).

Il est vrai qu'au vu de l'évolution des situations dans d'autres pays, certains s'attendaient à ce que le chef de l'Etat prenne des décisions de réduction des regroupements de personnes plus drastiques, voire un confinement généralisé, comme c'est le cas en Italie ou en France.

«Le confinement strict est pour le moment le moyen de prévention le plus adapté pour juguler la pandémie», a indiqué pour sa part l'ancien député Djamel Fardjallah. Beaucoup pensent la même chose.

Bien évidemment, certains internautes estiment, par contre, que jusque-là la situation n'a pas atteint des proportions graves et que, par conséquent, les mesures prises sont plutôt suffisantes et répondent aux exigences de l'heure.

A cet effet, le commentateur Lachemot Amar rapporte que «selon des spécialistes, l'Algérie est entre la phase 1 et la phase 2». «La France et l'Italie, à ce stade là, n'avaient pris aucune mesure. L'Algérie a une avance de deux semaines par rapport à ces deux pays pour ce qui est de la propagation du virus», a-t-il ajouté.

Il faut noter, en dernier lieu, que dans son discours d'avant-hier, le président de la République n'a pas annoncé globalement de nouvelles mesures par rapport à ce qui a déjà été décidé pour freiner la propagation du virus, si ce n'est l'interdiction officielle de tout rassemblement.

Il s'agit, rappelle-t-il, de «la fermeture de toutes les frontières terrestres avec les pays voisins avec éventualité d'autoriser des déplacements de personnes dans des cas exceptionnels, de commun accord avec les gouvernements des pays concernés, la suspension immédiate de tous les vols de et vers l'Algérie, à l'exception des avions cargos ne transportant aucun voyageur et la fermeture immédiate de la navigation maritime, à l'exception des navires de charge transportant des marchandises et des biens».

Il est question aussi de «la désinfection immédiate de tous les moyens de transport public au niveau national et de wilaya, ainsi que les stations de transport de voyageurs, l'interdiction des rassemblements et des marches quelles que soient leur forme et leur nature et l'isolement de tout endroit suspecté d'être un foyer de la pandémie», tous comme «l'interdiction de la prière du vendredi et des prières collectives».

ABDELGHANI AICHOUN

-El watan 23.03.2020 : Les tribunaux ont programmé d'autres procès de détenus

Tabbou et Fersaoui jugés aujourd'hui.

Le procès de Karim Tabbou devrait se tenir aujourd'hui au tribunal de Koléa (Tipasa). Dans une alerte sur sa page Facebook, le Comité national pour la libération des détenus (CNLD) précise qu'il s'agit de l'affaire pour laquelle le coordinateur de l'UDS avait été arrêté une première fois avant d'être remis en liberté provisoire.

Placé sous mandat de dépôt, le 12 septembre 2019, par le juge d'instruction près le tribunal de Koléa pour le chef d'inculpation d'«atteinte au moral de l'armée», Karim Tabbou a été remis en liberté le 25 septembre par la chambre d'accusation près la cour de Tipasa.

Moins de 24 heures après, il est arrêté à son domicile et présenté devant le juge d'instruction du tribunal de Sidi M'hamed (Alger), qui l'a renvoyé à la prison de Koléa pour «incitation à des actes de violence dans le but de porter atteinte à la sécurité nationale» et «atteinte à l'unité nationale».

Jugé au tribunal de Sidi M'hamed, Tabbou a été condamné, mercredi 11 mars 2020, à une année de prison dont six mois ferme et six mois avec sursis – sa libération devra intervenir le jeudi 26 mars après avoir purgé sa peine de prison. D'autres affaires seront jugées aujourd'hui.

Le procès du détenu Abdelwaheb Fersaoui, accusé d'«atteinte à l'intérêt et à l'unité nationale» et «incitation à la violence dans le but de porter atteinte à l'armée», se tiendra au tribunal de Sidi M'hamed, annonce le CNLD. Il y a la programmation du procès de 20 manifestants parmi les 56 personnes arrêtées le 29 février et relâchées le 1^{er} mars (citation directe).

«Ce procès sera sûrement renvoyé, vu les conditions et la situation actuelle (coronavirus), et annulation de tous les procès sauf ceux des détenus», estime le Comité. Au tribunal de Bir Mourad Raïs (Alger), devra se tenir le procès de Zahir Keddou, activiste du mouvement populaire, en détention provisoire depuis le 16 mars, après son arrestation le vendredi 13 mars.

Il est accusé d'«incitation à attroupement non armé» (art. 100 alinéa 1 du code pénal) et «port de pancartes et publications» (art. 96), précise le CNLD. Seuls les avocats de la défense et les détenus peuvent accéder à l'intérieur des tribunaux, fait savoir le Comité.

En outre, tout rassemblement est interdit aux alentours des tribunaux et aux accès, par mesure de sécurité et prévention contre le coronavirus.

Par ailleurs, le CNLD annonce l'interpellation de l'activiste Mohamed Bouchenak à Tlemcen. «Tout son matériel (téléphone portable...) a été confisqué alors qu'il était en train de faire une campagne de sensibilisation pour un confinement total des citoyens», précise la même source.

IDDIR NADIR

-El watan 23.03.2020 : Face à la chute des prix du pétrole et la pandémie de coronavirus : Tebboune annonce des mesures d'austérité.



Le président Abdelmadjid Tebboune a présidé hier un Conseil des ministres où il a annoncé de nouvelles mesures d'austérité pour faire face à la crise financière induite par la chute des prix du pétrole et la propagation du Covid-19.

Le président Abdelmadjid Tebboune annonce des mesures d'austérité pour faire face à la crise financière induite par la chute des prix du pétrole sur le marché mondial et la propagation de la pandémie de coronavirus. Ayant présidé, hier, un Conseil des ministres, le chef de l'Etat décide d'abord de réduire la facture des importations de 41 à 31 milliards de dollars.

L'importation des services est aussi concernée par la décision, car Abdelmadjid Tebboune demande l'arrêt de la signature de contrats avec des bureaux d'études étrangers pour économiser 7 milliards de dollars, selon le communiqué publié à l'issue du Conseil des ministres.

Parmi les mesures annoncées, il y a aussi la réduction du train de vie de l'Etat. Il a été décidé, indique la même source, de réduire le budget de fonctionnement de 30%, «sans pour autant toucher aux salaires».

Selon le document repris par l'agence APS, seuls deux secteurs ne sont pas concernés par cette dernière mesure, en l'occurrence la santé «dont les dépenses seront renforcées pour faire face au coronavirus et autres maladies infectieuses» et l'éducation nationale.

Le président Tebboune ordonne aussi le report du lancement des projets enregistrés ou en cours d'enregistrement qui ne sont pas en phase d'exécution, à l'exception de ceux devant être réalisés «dans des zones d'ombre» et de celui de l'hôpital spécialisé dans la lutte contre le cancer devant être construit dans la wilaya de Djelfa.

La loi de finances complémentaire, dont l'examen a été reporté, devra, selon le même communiqué, prendre en charge les pertes essuyées par les opérateurs économiques en raison de la propagation du Covid-19.

Sonatrach : Les dépenses réduites de moitié

La compagnie nationale des hydrocarbures, Sonatrach, a été instruite, lit-on dans ce document, de réduire également de moitié ses charges liées à l'exploitation et à l'exploration ; elles devront ainsi passer de 14 milliards de dollars actuellement à 7 milliards «en vue de préserver les réserves en devises».

Le chef de l'Etat ordonne aussi l'activation des opérations de recouvrement de la fiscalité et la récupération des crédits accordés par les banques publiques.

Après avoir insisté sur la nécessité d'axer les efforts sur l'agriculture et l'investissement dans les domaines garantissant la sécurité alimentaire du pays, Abdelmadjid Tebboune estime que «cette conjoncture pourrait être une occasion de sortir de la dépendance endémique aux hydrocarbures».

S'agissant des mesures préventives visant à endiguer l'épidémie de coronavirus, en plus de l'enveloppe de 100 millions de dollars dédiée à l'achat de matériel, le chef de l'Etat a demandé aux citoyens de les respecter rigoureusement en faisant preuve de responsabilité et de conscience.

MADJID MAKEDHI

-El watan 23.03.20.20 : Le ministre de la santé annonce le passage au stade 3 du plan de lutte contre le Covid-19.

Le pays entre dans la phase critique de l'épidémie.



Le ministre de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière, le P^r Abderrahmane Benbouzid, a annoncé, hier, le passage au stade 3 du plan de lutte contre le Covid-19. En quoi consiste ce stade ?

Une mesure qui semblait évidemment inévitable, vu l'évolution de la situation en 24 heures. L'augmentation du nombre de cas avérés et la détection de cas autochtones constituent les critères de passage au stade 3, qui annonce l'arrivée d'un accroissement de cas, la phase la plus critique de l'épidémie de Covid-19, alors que le stade 1 visait à freiner l'introduction du virus et le stade 2 consiste à amortir la propagation à travers le territoire national.

La décision a été donc prise suite à l'augmentation rapide des nombres de cas positifs et de décès. Le bilan arrêté au 20 mars fait état de 15 morts et 139 cas avérés à travers 17 wilayas. Parmi les 15 personnes décédées, huit ont été enregistrées à Blida, qui comptabilise 78 personnes infectées. Le ministre de la Santé a averti que «l'Algérie doit se préparer au pire», c'est pourquoi, a-t-il ajouté, «nous avons anticipé en prenant les dispositions nécessaires dès le début».

Et d'assurer qu'«il n'y a pas de rupture de produits pharmaceutiques au niveau des hôpitaux» et que «les annexes de l'Institut Pasteur à Oran et Constantine seront bientôt opérationnelles pour effectuer les analyses des prélèvements».

Au vu des déclarations du ministre de la Santé, le pays fait son entrée dans la phase critique de l'épidémie pour laquelle de nombreuses mesures du plan de riposte doivent être mises en œuvre. «Le passage à la phase 3 est justifié par deux critères, à savoir la vitesse à laquelle le nombre de cas est enregistré et surtout la détection de cas autochtones.

C'est-à-dire que le virus SARS-CoV-2 est actif et circule sur tout le territoire du pays. Ce qui correspond à une flambée dans les prochains jours», selon une source au ministère de la Santé.

Et de signaler que face à cette nouvelle situation, le plan de lutte contre le Covid-19 prévoit la mobilisation complète du système sanitaire hospitalier, d'interrompre toutes les activités médicales qui relèvent du froid (notamment les interventions chirurgicales) et de mobiliser tous les moyens et les personnels médical et paramédical dont dispose l'Algérie. Une situation pour laquelle une nouvelle stratégie doit être adoptée, accompagnée de mesures spécifiques.

Outre la mobilisation de toutes les structures sanitaires publiques et privées pour la prise en charge des patients présentant des signes graves, d'autres espaces seront ainsi exploités pour les patients atteints mais sans gravité. Pour ce faire, une dizaine d'établissements hospitaliers publics ont été identifiés à travers les wilayas du pays, selon le ministère de la Santé.

Par ailleurs, le P^r Benbouzid a affirmé que le comité scientifique de suivi de l'évolution de la pandémie de coronavirus rend public quotidiennement, à 17h, un communiqué de presse. Et d'ajouter : «Ce comité rend compte de l'évolution de la situation toutes les deux heures au président de la République, à qui revient la décision d'un éventuel confinement général.» Une mesure exceptionnelle, qui correspond au niveau de l'alerte, en l'occurrence le stade 3, décidé par les experts.

Pour un expert en épidémiologie, le confinement total aurait dû être décrété plus tôt. «Le nombre de cas est passé de 90 à 139 en deux jours, alors que les décès sont passés de 9 à 15, voire peut-être davantage. On ne peut pas attendre plus.»

Il regrette que la décision du confinement général ait tardé à venir. «Il fallait le faire dès les premières augmentations du nombre de cas au niveau de la wilaya de Blida. Cela pouvait se faire au niveau régional pour justement contenir l'épidémie et éviter la propagation», estime le P^r Mansour Brouri, médecin interniste, ancien chef de service et signataire de l'appel d'une vingtaine de professeurs en médecine, toutes spécialités confondues, adressé au président de la République, demandant «le confinement strict et immédiat de toute la population sur tout le territoire national», tout en mettant en place un système de surveillance de l'épidémie, l'organisation du système de santé pour affronter une aggravation éventuelle de la situation sanitaire, la préparation

avec les professionnels et experts concernés de scénarios de prise en charge éventuelle de patients selon les degrés de gravité d'évolution possibles.

17 décès et 201 cas confirmés positifs

17 décès et 201 cas positifs au Covid-19, dont 110 cas dans la wilaya de Blida, ont été enregistrés en Algérie, a annoncé, hier, le comité scientifique de suivi de l'évolution de la pandémie du coronavirus, présidé par le ministre de la santé, de la population et de la réforme hospitalière.

Le nombre de cas a significativement augmenté, soit deux nouveaux décès enregistrés respectivement à Béjaïa et à Khenchela, et 62 nouveaux cas notifiés en 24 heures par rapport au dernier bilan de samedi, faisant état de 139 cas, 15 morts et 22 patients guéris depuis le début de l'épidémie.

DJAMILA KOURTA

-El watan 24.03.2020 : Le verdict du juge de Sidi M'hamed sera prononcé dans quinze jours.

Deux ans de prison requis contre Abdelwahab Fersaoui.



Le président de l'association Rassemblement Actions Jeunesse (RAJ) retourne en prison. Le verdict dans le procès, qui s'est ouvert, hier, devant le tribunal de Sidi M'hamed (Alger), est mis en délibéré pour le 6 avril prochain.

Le procureur de la République a requis deux ans de prison ferme et une amende de 100 000 DA à l'encontre du prévenu. Arrêté le jeudi 10 octobre 2019 par des policiers en civil à la fin d'un sit-in organisé en soutien aux détenus d'opinion devant le tribunal de Sidi M'hamed, Fersaoui est placé sous mandat de dépôt à la prison d'El Harrach.

Les avocats de la défense, qui ont plaidé dans une salle vide, pandémie de coronavirus oblige, ont demandé son acquittement « pur et simple ». « Fersaoui est poursuivi pour deux chefs d'inculpation prévus dans les articles 74 et 79 du code pénal. Le premier parle d'entrave à la circulation de matériel militaire ou l'organisation d'une action violente.

Le second évoque l'atteinte à l'intégrité du territoire national. Nous constatons d'abord que dans cette affaire, l'armée nationale n'a pas déposé plainte. Nous avons signalé que pour les mêmes chefs d'inculpation, la justice a relaxé en première ou en deuxième instance des détenus injustement incarcérés. Il nous est regrettable de constater que les services de sécurité s'imposent à la justice, alors que c'est le contraire qui doit être la règle. Fersaoui est un homme intègre qui n'a pas attenté à l'unité nationale. Son dossier est politique », tranche M^e Hocine Klioua, membre du collectif de défense.

Saïd Salhi, vice-président de la LADDH, affirme être convaincu que l'arrestation de Fersaoui et l'ensemble des détenus du hirak est « arbitraire » et que les chefs d'inculpation invoqués sont « infondés ». « Au fond, il s'agit d'un procès politique contre un militant incarcéré pour ses opinions et son engagement. Le procès se déroule dans une situation particulière, au moment où le hirak a décrété une

trêve sanitaire dans l'intérêt du pays. Nous souhaitons que le pouvoir fera de même, dans le sens de l'apaisement et le retour de la confiance.

Le procès d'aujourd'hui (hier, ndlr), c'est aussi celui de la société civile qui a déjà souffert sous un système, qui visiblement n'a pas changé. La société civile n'est pas reconnue dans son mandat, de contre-pouvoir, de force de proposition et de médiation. Nous souhaitons que la justice ait le dernier mot. Nous souhaitons que le tribunal de Sidi M'hamed se saisisse de cette opportunité pour se ressaisir et reconquérir la confiance des justiciables.

Je reste confiant», relève Saïd Salhi. Fondateur et ancien président du RAJ, Hakim Addad dénonce la décision du juge d'envoyer son ancien codétenu «encore 15 jours en prison, comme si la prison était un jeu, de surcroît en ces temps de pandémie !» Djalal Mokrani, un autre membre du RAJ et ancien détenu à El Harrach, lui a adressé un message via sa page Facebook : «Tu es libre dans ta cellule. Ceux qui ont décidé de ton incarcération sont eux-mêmes les prisonniers.»

IDDIR NADIR

-El watan .03.2020 : Après le procès-scandale de Karim Tabbou : Mandat de dépôt contre Khaled Drareni



Alors que les avocats étaient toujours sous le «choc» des circonstances «scandaleuses» dans lesquelles Karim Tabbou, militant politique, a été jugé et condamné, mardi dernier, à la cour d'Alger, hier, la chambre d'accusation près la même juridiction les a laissés perplexes devant les décisions prises en ce qui concerne deux autres militants, Samir Benlarbi et Slimane Hamitouche (en détention depuis 18 jours), ainsi que le journaliste Khaled Drareni (sous contrôle judiciaire), les trois poursuivis pour deux chefs d'inculpation : «incitation à un attroupement non armé» et «atteinte à l'intégrité nationale».

Les avocats avaient fait appel contre le mandat de dépôt ordonné contre les deux militants et contre le contrôle judiciaire infligé au journaliste.

Contre toute attente, la chambre d'accusation a confirmé la détention de Samir Benlarbi et de Slimane Hamitouche et annulé le contrôle judiciaire contre Khaled Drareni, en ordonnant sa mise sous mandat de dépôt, tel que plaidé par le représentant du ministère public.

Maître Badi explique : «Nous ne nous attendions pas à de telles décisions. Nous avons plaidé la liberté pour les deux premiers et la levée du contrôle judiciaire pour le journaliste. Nous avons argumenté nos demandes et, à la fin, nous pensions réellement qu'au pire, la chambre d'accusation allait confirmer les décisions du juge. En fin de journée, nous étions abasourdis.»

L'avocat ajoute : «La justice est en train de commettre de graves dérives. La loi interdit toute sanction privative contre un journaliste.

C'est une atteinte grave aux libertés. Ce n'est pas la première fois qu'on ordonne la détention d'un journaliste. A Oran, Saïd Boudour a été placé sous contrôle judiciaire par le juge ; la chambre d'accusation a annulé la décision et ordonné sa mise sous mandat de dépôt.

Cela est contraire aux déclarations aussi bien du ministre de la Justice, que du président de la République.» Avec colère, l'avocat rappelle les conditions dans

lesquelles Karim Tabbou a été jugé et condamné, en son absence et en l'absence de son collectif de défense.

«Une grave dérive», dit-il, avant de préciser : «Nous sommes en train de vivre des glissements dangereux qui démontrent que la justice est prise en otage. Des parties profitent de la crise sanitaire liée au coronavirus, parce que les citoyens ont peur de sortir dans la rue, pour prendre des mesures liberticides gravissimes qui sont en contradiction totale avec les discours officiels d'apaisement.»

Avocat de Slimane Hamitouche, Amine Sidhoum s'est déclaré choqué par la décision de maintenir en prison son mandant, «dont la famille vit une situation sociale catastrophique.

Il est le seul qui travaille et nourrit sa famille». En tout état de cause, la mise en détention de Khaled Drareni et celle des deux militants Samir Benlarbi et Slimane Hamitouche sont qualifiées par les avocats de «dérives» qui s'ajoutent à celle liée au procès de Karim Tabbou.

SALIMA TLEMCANI

-El watan 26.03.2020 : Condamnation de Karim Tabbou en l'absence de la défense : Indignation générale !



Plusieurs partis politiques et organisations des droits de l'homme, des hommes de loi, Amnesty International, de simples citoyens se disent «consternés et indignés» par la condamnation de Karim Tabbou à une année de prison ferme, malgré le malaise qu'il a eu au cours de l'audience.

A l'unanimité, ils ont dénoncé un «procès politique expéditif», convoqué en catimini, à l'insu de ses avocats et en l'absence du concerné.

Les forces du Pacte de l'alternative démocratique (PAD) qualifient de «scandale judiciaire» ce procès et estiment que face à ce délit commis par la justice, aucun doute n'est permis sur «la volonté des pouvoirs de l'ombre d'accélérer les menées des forces attachées au maintien du système jusque-là contrecarrées par la forte mobilisation populaire».

Pour le PAD, Karim Tabbou vient d'être victime, à deux jours de sa libération, d'un véritable rapt de la prison de Koléa pour être livré à un juge aux ordres pour prolonger sa peine de six mois supplémentaires en lieu et place du sursis que lui avait accordé le juge de première instance.

«Devant la catastrophe sanitaire qui guette notre pays, aggravée par la déliquescence d'un système de santé défaillant, otage d'une corruption institutionnalisée, victime de la destruction du secteur public au profit des forces de l'argent et d'une fuite organisée des compétences, le pire est à craindre», avertit le PAD.

De leur côté, le RCD, le FFS, le PT et Jil Jadid ont réagi immédiatement après l'annonce du verdict et ont évoqué une «dérive effroyable», un «verdict choquant», une «situation qui dépasse la fiction» et un «procès incompréhensible dans le fond et inacceptable dans la forme».

Le RCD parle d'«un fait plus que gravissime» et condamne une dérive effroyable et inédite d'un système pourtant déjà largement condamné par l'histoire.

«Ce fait plus que gravissime, nous renseigne une fois de plus sur l'instrumentalisation éhontée de la justice, profitant de plus de la grave situation sanitaire que vit le pays actuellement», s'offusque le RCD. Le parti de Mohcine Belabbas exige que «les auteurs de ce crime contre le peuple et l'Algérie soient poursuivis».

Pour sa part, Jil Jadid, dirigé par Soufiane Djilali, s'est dit «choqué» par la nouvelle condamnation de Karim Tabbou par le tribunal en appel.

«Le verdict qui aggrave celui de première instance est d'autant plus choquant que les enfants, la famille et les proches de Karim Tabbou s'apprêtaient à le retrouver libre dans les heures qui suivent», regrette le parti qui parle d'une «provocation».

Un précédent grave

«Au moment où le pays a besoin de retrouver sa sérénité, d'unir ses forces pour lutter contre l'épidémie et surtout de tourner la page de l'arbitraire pour construire enfin un Etat de droit, cette décision du tribunal et la manière dont elle a été prise est tout simplement une provocation», note Soufiane Djilali, qui pense que cette façon de faire n'aide pas à créer un climat de confiance dans le pays et à renouer avec une action politique saine et transparente.

Le Parti des travailleurs s'est interrogé, quant à lui, sur la signification de ce procès expéditif et de la condamnation qui s'en est suivie.

Le procès en appel de Tabbou a été programmé, selon le PT, au moment où les Algériens sont saisis d'angoisse, inquiets face aux risques ravageurs que pourrait provoquer la pandémie du Covid-19.

«Alors que dans plusieurs pays, des milliers de prisonniers de droit commun ont été libérés par décision politique, pour éviter la propagation du coronavirus dans un milieu carcéral fortement peuplé, dans notre pays des dizaines de détenus politiques et d'opinion continuent de séjourner arbitrairement en prison», déplore le PT qui exige la libération immédiate et inconditionnelle de Karim Tabbou et de tous les détenus politiques et d'opinion.

De son côté, Hakim Belahcel, premier secrétaire national du FFS, estime que l'appareil judiciaire algérien a franchi, aujourd'hui, un palier dangereux et inédit.

Le FFS dénonce avec une extrême virulence ce grave dérapage judiciaire et exige l'annulation immédiate de ce jugement expéditif et sans fondement.

«Nous exigeons que toute la lumière soit faite sur les dessous de cette nouvelle affaire et surtout sur l'état de santé de la victime de l'arbitraire et de l'acharnement judiciaire, Karim Tabbou», note le parti dans un communiqué.

Pour sa part, la Ligue algérienne pour la défense des droits de l'homme (LADDH) qualifie cette condamnation de «précédent grave qui s'ajoute à tous les dysfonctionnements et égarements du système judiciaire algérien».

La Ligue évoque un «entêtement» qui est «à la limite de l'acharnement contre le prévenu et une provocation manifeste contre le hirak pacifique et patriotique».

«Finalement, le procès en deuxième instance est programmé pour empêcher Tabbou de quitter la prison même après avoir purgé six mois», dénonce la LADDH. Beaucoup d'avocats se sont également élevés contre la manière dont le procès s'est déroulé et surtout contre la condamnation de Tabbou.

NABILA AMIR

-El watan 26.03.2020 : Zoubida Assoul. Membre du collectif de défense de Karim Tabbou.

« Le juge qui a prononcé le verdict doit être radié ».



– L’opposant politique Karim Tabbou, qui devait sortir de prison aujourd’hui après avoir purgé sa peine, a été condamné, avant-hier, en appel à un an de prison ferme. Quelle est votre réaction ?

En tant que professionnelle du droit, c’était une journée noire. Pour la première fois depuis l’indépendance, nous avons assisté à une décision qui a été rendue sans procès. C’est du jamais-vu ! Même pendant la période du terrorisme, nous n’avons pas connu cela.

On a assisté à un simulacre d’un président de la cour qui voulait imposer à Karim Tabbou un procès sans sa défense. Tabbou a été jugé sans procès, sans sa présence. Je considère que c’est une dérive grave de la justice.

Pour moi, la balance de la justice s’est cassée avec une pareille dérive. Auparavant, on mettait les formes. Or, avant-hier, il n’y a pas eu de procès, ni de prévenu ni de défense. Il n’y a même pas eu de réquisitoire du parquet général. Le maintien en prison de Karim Tabbou relève d’une décision politique.

– Vous avez appelé publiquement le Conseil supérieur de la magistrature à sanctionner le juge, qui a rendu son verdict dans le procès en appel de Karim Tabbou...

Un magistrat qui rend une décision sans procès, c’est plus qu’une faute professionnelle grave. Il devrait être radié de la magistrature. J’ai fait appel au Conseil supérieur de la magistrature.

Pour une affaire pareille et pour ne pas souiller toute la justice, ce juge devrait être radié de la magistrature, parce qu'il a souillé l'image de la justice, en rendant une décision sans procès et sans la présence du prévenu.

Si ce Conseil est réellement indépendant, il devrait s'autosaisir et radier ce magistrat, qui a rendu une décision qui n'est pas exécutoire.

On ne peut pas exécuter une décision qui n'émane pas d'un procès. C'est une violation flagrante de la Constitution, qui garantit les conditions équitables d'un procès, du code de procédures pénales, de toutes les conventions internationales sur les droits de l'homme, sur les droits de la défense, les droits du prévenu et du justiciable.

– Au-delà de la dénonciation du verdict, quels sont les moyens légaux dont dispose le collectif de défense pour rétablir Karim Tabbou dans ses droits de justiciable ?

Le collectif de la défense s'est concerté, hier, à la cour d'Alger, parce que tout est encore fermé. Même les permis de communiquer, on a refusé de nous les donner afin de voir Karim Tabbou, Rachid Nekkaz et d'autres détenus. Cette situation est inquiétante. Mais nous nous sommes concertés et nous prévoyons d'organiser une conférence de presse, aujourd'hui.

En outre, j'ai appelé, sur les réseaux sociaux, le ministre de la Justice à rattraper cette dérive judiciaire. C'est au ministre de la Justice et au président de la République d'intervenir. D'abord, de sanctionner le magistrat qui a rendu cette décision, de laisser Karim Tabbou rentrer chez lui aujourd'hui, et de lui permettre d'avoir un vrai procès.

Le ministre de la Justice doit demander immédiatement au parquet général, au nom de la loi, de faire un pourvoi en cassation, et d'instruire la Cour suprême de casser cette énormité d'avant-hier, pour permettre un vrai procès en appel de Karim Tabbou.

HOCINE LAMRIBEN